

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence du Maire Anthony Laroche et formant quorum, sont présents les conseillères et les conseillers :

M. Julien Cloutier	Mme Marilène Beauchesne
M. Peter Buzzell	M. Pierre Quirion
Mme Annie Martel	Mme Maryse Barrette

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## **1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par le Maire Anthony Laroche.

## **2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

## **3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-12-01/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Annie Martel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. Il demeure ouvert à toute modification.

## **4.0 PROCÈS-VERBAL**

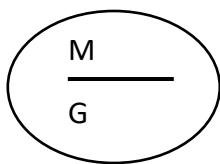
### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025**

2025-12-01/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 novembre 2025.



# PROCÈS-VERBAUX



## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2025-12-01/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

**6.1 Rapport du maire** : Monsieur le Maire Anthony Laroche fait son rapport.

**6.2 Comités externes** :

- 1) MRC : Monsieur le Maire Anthony Laroche fait son rapport.
- 2) Incendies : Madame la conseillère Maryse Barrette fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Aucun

**6.3 Services internes** :

- 1) CCU : Aucun.
- 2) Comité de voirie : Aucun.
- 3) Comité des loisirs : Aucun.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2025-12-01/4

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés par chèque no. 11030 à 11032 ainsi que par dépôt direct no. 182 à 208. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 156 922,55 \$.

## 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

- Le greffier-trésorier dépose le registre de déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres dons reçus par les élus municipaux ;
- Le greffier-trésorier dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des nouveaux élus municipaux.

## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFLECTION DES RUES PARKER, CHAMBERLAIN ET DE L'ÉGLISE

2025-12-01/5

**CONSIDÉRANT QUE** certaines conduites d'égout et d'aqueduc seront à renouveler dans les prochaines années sur les rues Parker, Chamberlain et de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de renouvellement des conduites sont très élevés ;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait possible pour la municipalité de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) lors de l'appel à projets au printemps 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour préparer la demande de subvention et pour évaluer les coûts de financement du projet de renouvellement des infrastructures d'eau des rues Parker, Chamberlain et de l'Église, la municipalité doit faire évaluer les travaux nécessaires et leurs coûts par un ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de St-Georges Structures et civil au montant de 22 400\$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville accepte l'offre de service #25332 pour une étude d'avant-projet de St-Georges Structures et civil au montant de 22 400 \$ plus les taxes applicables.

7.3.2 TRANSFERT DE 6 000 \$ DE LA RÉSERVE POUR ÉLECTIONS AU BUDGET COURANT 2025

2025-12-01/6

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve financière destinée aux élections dispose d'un solde suffisant pour permettre un réajustement budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** des élections générales ont eu lieu à l'automne 2025 et qu'il y a lieu de transférer un montant de la réserve vers le budget courant 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser un transfert de 6 000 \$ de la réserve pour élections vers le budget courant 2025 ;
- D'autoriser le greffier-trésorier à effectuer les ajustements nécessaires.

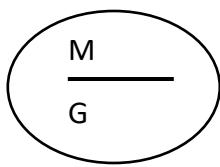
7.3.3 OFFRE DE SERVICE D'URBATEK NO. 2026-03 – SERVICE D'INSPECTION MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

2025-12-01/7

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme Urbatek ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Annie Martel et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de service no. 2026-03, pour les services d'inspection municipale en bâtiment et environnement. L'offre de services est acceptée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;
- De désigner la firme Urbatek et ses employés à agir à titre d'inspecteurs en bâtiment et environnement pour et au nom de la municipalité de Dixville. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme



# PROCÈS-VERBAUX



(zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, etc.), ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la municipalité conformément au Code municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mésententes en vertu des articles 35 à 51 de la Loi sur les compétences municipales et sur demande des citoyens.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR AFFICHER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SITE SEAO – TRAVAUX DE RÉFLECTION DE LA RUE SAINT-ALEXANDRE

2025-12-01/8

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville a mandaté la firme St-Georges Structures et civil pour élaborer les plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Alexandre ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à lancer un appel d'offres sur le SEAO afin de recueillir des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Saint-Alexandre. Les résultats de l'appel d'offres seront présentés à un prochain conseil municipal.

Monsieur le conseiller Peter Buzzell déclare son retrait pour éviter l'apparence de conflit d'intérêts, étant donné qu'il est voisin du projet. Il ne participe ni aux délibérations ni au vote.

### 8.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

2025-12-01/9

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Quirion et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé des séances ordinaires de l'année 2026 soit accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 12 janvier 2026
- Mardi 7 avril 2026
- Mardi 8 septembre 2026.

### 8.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU MAIRE REMPLAÇANT À LA MRC DE COATICOOK

2025-12-01/10

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de maire suppléant de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Quirion et résolu à l'unanimité ;

- De nommer monsieur le conseiller Julien Cloutier pour les périodes du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 octobre 2026 et du 1<sup>er</sup> novembre 2027 au 31 octobre 2028 ainsi que madame la conseillère Maryse Barrette pour les périodes du 1<sup>er</sup> novembre 2026 au 31 octobre 2027 et du 1<sup>er</sup> novembre 2028 au 31 octobre 2029 à titre de maires suppléants et de les désigner également à titre de substituts pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste ;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'en informer.

## 8.4 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE DESJARDINS

2025-12-01/11

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Dixville détient un compte bancaire auprès de la Caisse Desjardins ;

**CONSIDÉRANT** que des changements doivent être apportés à la liste des personnes autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Dixville ;

**CONSIDÉRANT** que M. Anthony Laroche a été élu maire de la municipalité de Dixville lors des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de désigner également le maire suppléant comme signataire autorisé afin d'assurer la continuité des opérations financières en cas d'absence du maire ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marilène Beauchesne et résolu à l'unanimité ;

**QUE** soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Dixville, tous les chèques, effets bancaires, documents et transactions auprès de la Caisse Desjardins :

- M. Anthony Laroche, maire, Mme Maryse Barrette et M. Julien Cloutier, maires suppléants ;
- Sylvain Benoit, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Soleil Beaulieu, greffière-trésorière adjointe ;

**QUE** la signature de Mme Françoise Bouchard, ancienne mairesse, soit retirée des spécimens de signatures détenus par la Caisse Desjardins.

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 264-25 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'URBANISME

2025-12-01/12

La conseillère Annie Martel donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 264-25 sur les permis et certificats d'urbanisme.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

9.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 265-26 – TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2026 ET CONDITIONS DE PERCEPTION

2025-12-01/13

Le conseiller Julien Cloutier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 265-26 – taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et condition de perception.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Leblanc informe le conseil concernant la présence d'un VTT bruyant qui se promène sur un terrain privé avec un conducteur sans casque. Il évoque son inquiétude d'un point de vue de sécurité et sur la nuisance. Il demande aussi si le conseil a une opinion sur les fusions municipales.

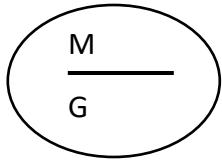
- Monsieur le Maire répond que nous nous informerons pour la question du VTT et qu'il n'y a pas de discussion à propos de fusion pour Dixville. Ce qui est parfois discuté est plutôt la possibilité de mutualiser certains services.

Monsieur Jean-Pierre Lessard dit que selon lui, il y a davantage d'investissements dans le village que dans la campagne et demande pourquoi une section d'asphalte du chemin Coward n'est pas encore réparée.

- Monsieur le Maire fait mention que la question de l'asphalte sur le chemin Coward sera évalué par le nouveau comité d'infrastructure publique de la municipalité de Dixville. Concernant les investissements au village vs en campagne il évoque que des investissements importants ont aussi été fait en campagne dans les années précédentes et que les actions prises par le conseil ce soir sont justement pour évaluer différente stratégie d'investissement et se donner plus de flexibilité.

Monsieur Fernando Sanchez demande quand sera la réunion d'adoption du budget 2026.

- Monsieur le Maire répond que ce sera le 22 décembre.



# PROCÈS-VERBAUX



## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-01/14

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 30.

---

Greffier-trésorier

---

Maire

Je, Anthony Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.